

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 507

présenté par
Mme Bassire

à l'amendement n° 155 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sur »

les mots :

« au sein de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel